



## Vente d'un terrain reçu en donation et devenu constructible

Par **cbond2a**, le **27/08/2010** à **09:03**

Bonjour,

J'ai reçu en donation un terrain en 2004 qui à l'époque était non constructible et avait une valeur de 6000 euros.

Entre temps il est devenu constructible et je souhaite le revendre pour 60 000 euros.

Vais-je devoir payer une taxe sur la plus value et si oui, à combien s'élèvera-t-elle?

Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **16:46**

Une donation-partage ?

Non seulement il y a la plus-value mais ça risque d'entraîner des problèmes dans la succession (si vous vendez 60 000 euros, la donation sera réintégrée dans la succession pour 60 000 euros)